



**HAL**  
open science

# L'Union européenne une économie-monde dans la mondialisation

Pierre Bailly

► **To cite this version:**

Pierre Bailly. L'Union européenne une économie-monde dans la mondialisation. Colloque international "Économie politique internationale et nouvelles régulations de la mondialisation", Centre de Recherche sur l'Intégration Économique et Financière, Université de Poitiers, May 2009, Poitiers, France. halshs-00385377

**HAL Id: halshs-00385377**

**<https://shs.hal.science/halshs-00385377>**

Submitted on 19 May 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Pierre Bailly**

Laboratoire d'Économie de la Production et de l'Intégration Internationale  
Université de Grenoble, LEPII, F-38000 Grenoble CNRS, UMR 5252, F-38000.

**Titre de la soumission**

## **L'Union européenne une économie-monde dans la mondialisation**

**Résumé**

Contrairement à la vision de certains de ses fondateurs, la Communauté européenne devenue l'Union européenne ne constitue pas un système productif, une économie « européenne » au sens des économies nationales d'après la seconde guerre mondiale. Elle est un processus involontaire et démocratique de construction d'une économie monde inséré dans le processus mondialisation. Elle associe sous une forme originale différentes formes de capitalismes dont elle rend compatibles les modes de fonctionnement au sein d'un espace dont la contrainte principale est constituée par la politique d'une concurrence régulée au plan de l'Union. Cette construction européenne constitue-t-elle un modèle de ce que pourrait être des regroupements régionaux démocratiques, constituant des économies monde structurant le système monde ?

## **L'Union européenne une économie-monde dans la mondialisation**

L'évolution économique au plan mondial se caractérise comme une mondialisation ou une globalisation. En parallèle, des formes diverses de régionalisation se développent qui sont à la fois des divisions des Etats ou de regroupement d'Etats. Ce double processus remet en cause l'existence et l'importance des Etats sans les faire disparaître avec l'émergence d'un fédéralisme<sup>1</sup> généralisé. La mondialisation actuelle se distingue ainsi de la première mondialisation<sup>2</sup> qui impliquait essentiellement des Etats dont le nationalisme se développa en impérialisme à la première guerre mondiale et à la segmentation du monde en économies nationales autocentrées. L'actuelle mondialisation constitue le résultat de la disparition des systèmes productifs nationaux et des stratégies de développement afférentes au profit d'une nouvelle logique d'extension des relations internationales.

La construction de la Communauté européenne puis de l'Union européenne entraîne, de façon non préméditée, la constitution d'une nouvelle économie-monde centrée sur l'Europe médiane, la grande dorsale qui traverse l'Europe du Lancashire à la Toscane, la banane bleue des médias. Elle retrouve ainsi, au-delà des aléas historiques, un des invariants structurels des échanges économiques, qui constituait l'économie-monde européenne du Moyen-Âge structurée par les échanges commerciaux entre l'Italie du Nord, la Flandre avec une extension vers la Baltique<sup>3</sup>. La réalisation de la construction européenne manifeste concrètement que l'Europe cesse de dominer et de structurer, voire à se confondre avec l'ensemble du monde, au sens l'Europe sans rivage de F. Perroux<sup>4</sup>. La Communauté européenne marque un repli des pays de l'Europe sur un espace plus réduit non délimité obligeant la puissance dominante à l'Ouest, les États-Unis, à s'impliquer dans le règlement des problèmes du monde et de l'Europe. Ce n'est que progressivement que les pays regroupés au sein de la Communauté économique européenne ont envisagé une pluralité d'espaces, d'économies-mondes, au sein du monde en refusant la politique de domination avec la conscience de la nécessité de participer à la régulation mondiale. C'est une rupture avec l'impérialisme du passé qui, au nom des valeurs ou du commerce, instituait les États européens comme les maîtres du monde ; l'ambition actuelle est plus modeste, elle se réduit, comme le propose H.

---

<sup>1</sup> Au sens de système de regroupement organique d'associations économiques ou commerciales. Unions douanières et économiques, fédéralismes et confédérations, zones monétaires formés de parties inégales (Perroux économie du XX<sup>e</sup> siècle p 291)

<sup>1</sup> Suzanne Berger, *Notre première mondialisation : leçons d'un échec oublié*, Paris : Seuil, 2003 , La République des idées

<sup>1</sup> Hubert Védrine, Rapport sur la France et la mondialisation, septembre 2007.

<sup>3</sup> Jacques, Le Goff, *L'Europe est-elle née au Moyen Age ?*, Paris : Éditions du Seuil, 2003, (Faire l'Europe)

<sup>4</sup> François Perroux, *L'Europe sans rivage*, Grenoble ; PUG 1990

Védrine<sup>5</sup> pour la France, à garantir la sécurité géopolitique, stratégique, économique et écologique de l'Europe

La régionalisation du monde si l'on se situe du point de vue européen signifie une ambition plus limitée sans être à l'écart de la mondialisation.

La Communauté européenne constitue un projet de dépassement des nationalismes économiques et politiques au sein de l'Europe de l'Ouest par la réduction des obstacles à la libre circulation des biens et des personnes, l'Union européenne affirme cette démarche dans un environnement en mutations rapides sur deux plans : l'internationalisation des entreprises et l'effondrement du bloc soviétique. L'Union européenne constitue un choix celui d'édifier une entité régionale régulée sans se dissocier du processus de libéralisation de l'économie mondiale. L'UE est une économie-monde démocratique, partie prenante du système monde. Nous nous situons dans une optique d'abandon de l'hypothèse du nationalisme méthodologique<sup>6</sup>. L'Union européenne est une régionalisation démocratique (1) constituant une économie-monde régionale (2) au sein d'un système monde en mutation (3).

### **Une régionalisation démocratique...**

Nous entendons une économie-monde dans le sens de Braudel<sup>7</sup> qui ne met en cause qu'une fraction, qu'une partie de la planète économiquement autonome pour l'essentiel dont les échanges lui assurent une certaine unité organique. Une économie monde n'est pas tout le système monde c'est une fraction de cette totalité contrairement à une vision d'une économie monde capitaliste souvent défendue.

« « L'économie-monde (expression inattendue et malvenue dans notre langue que j'ai forgé autrefois, faute de mieux et sans trop de logique du mot allemand de *Weltwirtschaft*) ne met en cause qu'un fragment de l'univers, un morceau de la planète économiquement autonome capable pour l'essentiel de se suffire à lui-même et auquel se liaisons et ses échanges intérieurs confèrent une certaine unité organique. »<sup>8</sup>

Les économies-mondes du passé, comme celle s'instituant au Moyen-Âge constituée par le commerce maritime entre l'Italie, la Flandre et la Baltique dont le cœur se situait autour de Bruges, où celle comprenant les villes du Nord de l'Italie, reposaient sur un réseau d'échanges entre les pôles de ces économies-mondes. La construction européenne ne s'appuie pas sur l'existence d'un réseau qu'elle instituerait, elle repose sur un choix politique utilisant des techniques économiques pour faire advenir cet ensemble qui est largement pensé comme la constitution d'une économie ou d'un système productif ce qui ne se réalisera pas pour des raisons politiques et économiques. Nous présenterons dans un premier temps le contexte politique de la construction de cette économie-monde pour en préciser les caractéristiques économiques qui donnent un fondement à la superstructure politique. Cette économie-monde est démocratique car les États participent sur un pied d'égalité à sa constitution, les pays ou zones de la périphérie ou susceptibles de devenir la périphérie participent à la négociation d'accords structurants les relations entre l'Union européenne et ces espaces. Au sein de l'Union

<sup>6</sup> Jacques Lévy, préface de la 3<sup>e</sup> édition de Olivier Dollfus *La mondialisation*, Paris : Sciences Po Les presses, 2007

<sup>7</sup> Fernand Braudel, *Civilisation, économie et capitalisme : XV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle. Le Temps du monde*, - Paris : Armand Colin, 1979

<sup>8</sup> Fernand Braudel, *Civilisation, économie et capitalisme : XV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle. Le Temps du monde*, - Paris : Armand Colin, 1979, p 12

européenne, les citoyens ont vu également leur importance croître ; totalement exclus des premiers moments de la construction, ils ont pu refuser le projet de Traité de constitution (référendums français et néerlandais) alors que le Parlement européen joue un rôle croissant dans le fonctionnement de l'Union.

Au sortir de la Seconde guerre mondiale, les États de l'Europe, à l'exception de la Grande-Bretagne, n'ont plus les moyens de leur indépendance. Ils sont soumis aux contraintes imposées par les deux puissances dominantes les États-Unis et l'Union soviétique. Les États de l'Europe centrale et orientale seront intégrés à l'empire monde<sup>9</sup> soviétique en vue de la constitution d'un système productif socialiste. Les États de l'Ouest sont soumis à un autre défi celui de constituer une fraction de l'économie-monde des États-Unis dont l'OECE fournissait le cadre. La coopération des États démocratiques de l'Ouest de l'Europe constituait une alternative crédible à un éparpillement sous domination américaine. La décision française de proposer la création de la CECA, à cette période aucun autre État ne dispose ni de la capacité ni de la légitimité pour envisager un regroupement européen, exprime la volonté de retrouver une autonomie de décision au plan international. Le regroupement est le seul possible compte tenu du choix britannique. La réussite de ce projet tient, contrairement aux projets concurrents, à la combinaison dans sa mise en œuvre de trois dimensions : politique, économique et institutionnelle ; les projets concurrents échouent du fait de l'absence d'une de ces dimensions, l'échec de l'AELE constituée autour de la Grande-Bretagne en est une illustration<sup>10</sup>. L'économie-monde européenne se développe en trois phases correspondant aux mutations du système monde lui-même.

Dans une première phase de la CECA (1950) à la fin des années 1960, le système monde articule des économies nationales ou des systèmes productifs autocentrés, la construction européenne prend la forme d'un marché commun (CEE 1957) suite à l'échec de projets plus ambitieux (comme la CED), première étape vers l'émergence d'une Europe fédérale. La persistance du fait national ne permettra pas une telle évolution dont la reconnaissance explicite sera l'accord de Val Duchesse après l'épisode de la « chaise vide ». Cette période se caractérise également par une stabilité monétaire issue des accords de Bretton Woods qui assurent des règles multilatérales de gestion des parités monétaires. Ce projet vise pour l'essentiel à structurer, via un marché commun, une économie européenne sur un modèle proche des économies nationales au sein d'un monde occidental dominé par les États-Unis. Cette construction se trouve confrontée à des tensions et des transformations économiques et sociales pour les uns perçues comme de simples fluctuations d'économies nationales en développement pour d'autres considérées comme les prémisses d'une crise majeure du capitalisme ce que nous analysons actuellement comme les prémisses d'une nouvelle mondialisation.

Une deuxième phase commence avec éclatement en plusieurs étapes du dispositif de Bretton Woods, résultat ou conséquence du début de la mise en cause des économies nationales par les débuts du processus de transnationalisation des économies sous les contraintes du maintien d'un monde bipolaire. La CEE traverse une longue phase de questionnement et d'élargissement qui se traduit par un renforcement du rôle des États dont la mise en place de fait du Conseil européen constitue la meilleure illustration. La nouvelle place des États signifie une diminution du pouvoir des techniciens au profit des

<sup>9</sup> Au sens de Wallerstein,

<sup>10</sup> Larat, Fabrice, *Histoire politique de l'intégration européenne (1945-2003)*, Paris, La documentation Française, 2003.

politiques ce qui se traduit par le début de la construction de l'Europe des peuples avec l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Cette longue période de latence modifie la configuration de la construction européenne et constitue une reconnaissance implicite de la nécessaire dimension politique de la régionalisation en cours. Au cours de cette phase, l'Union européenne intègre les principaux pays de l'AELE marquant ainsi le succès de la méthode communautaire sur la démarche de libre-échange, à la fin de cette phase, milieu des années 1980, il n'existe plus d'alternative crédible à la CEE. Cette phase d'euro scepticisme s'achève avec la reprise du projet européen sous une forme différente au sein d'un environnement géopolitique bouleversé. L'attraction du regroupement européen détruit les autres projets de régionalisation. Cette période de doute sur la régionalisation européenne sera conclue par une transformation de la construction européenne dans une optique renouvelée qui se traduit de fait par l'abandon du projet de constitution d'une économie européenne au profit d'une construction plus complexe ce que nous désignons par le terme d'économie-monde.

La troisième phase de la construction européenne se situe dans une nouvelle configuration du monde. Elle se caractérise par le déploiement de la seconde mondialisation qui s'explique à la fois par la tendance naturelle de la valorisation du capital à une extension mondiale et par l'échec des voies nationales de développement (pour les pays en voie de développement évidemment et surtout dans les pays socialistes tant en URSS qu'en Chine)<sup>11</sup> ; elle est rendue possible par la fin du monde bipolaire issu de la seconde guerre mondiale. Pour l'Union européenne, l'alternative est soit de se construire comme entité au sein de cette mondialisation et d'intégrer les pays de sa zone « naturelle » soit de se transformer en une zone de libre-échange régionale. À partir du milieu des années 1980, nous assistons à un renouvellement, une restructuration et un élargissement de la construction européenne. Sur le plan institutionnel, cette mutation se traduit par une succession de traités depuis l'Acte unique (1986) jusqu'au traité de Lisbonne (2007) dont l'objet est de constituer l'Union en tant qu'acteur majeur dans le système monde. Cette nouvelle Union élargie ne se donne pas comme horizon la disparition des États, elle articule les différents niveaux : communautaire, coopératif, national permettant des accords à géométrie variable incluant y compris des États non membres de l'Union devenue fédération d'États nations selon la formule de J. Delors. Cette structure improbable suppose une double démocratie d'une part au plan des États souverains (selon des règles de décision complexes), d'autre part au plan des citoyens (Parlement européen, Cours de justice). Cette construction que certains trouvent exotique s'explique par le constat d'une absence de constitution d'une économie européenne et donc du fondement de la constitution d'un espace politique intégré. Le fédéralisme se heurte certes à la persistance du sentiment national mais également aux réalités économiques nationales. L'économique devait se substituer au politique pour assurer l'unification de l'Europe sans avoir à affronter les réticences politiques, cette stratégie de contournement n'a pas abouti.

### **Constituant une économie-monde régionale**

Face à l'échec de l'unification politique (CED), les responsables politiques avec le Marché commun pensent que les contraintes économiques seront à même d'assurer une unification automatique de l'espace européen. Dans les conceptions dominantes des

---

<sup>11</sup> Cet échec de la stratégie du développement conduira à une nouvelle conception de celui-ci sous la terminologie au combien imprécise de développement soutenable ou durable.

années 1960, le marché s’opposait à la planification donc à l’État, et le capitalisme s’opposait au socialisme ; dans les deux cas le double obstacle à la constitution d’une économie européenne ne pouvait être envisagé tant la planification que le marché étaient censés permettre l’émergence d’un système productif.

Un demi-siècle plus tard, il est clair que les formes d’intégration européenne ne débouchent pas sur la constitution d’une économie européenne ou d’un système productif européen. Les raisons de cette situation tiennent aux spécificités de la construction européenne : d’une part une construction institutionnelle qui ne permet pas l’émergence d’un État européen, d’autre part l’existence de plusieurs formes de capitalismes sur l’espace d’intégration. Cette hétérogénéité augmente avec les élargissements successifs nécessitant, faute de pouvoir imposer une forme propre de capitalisme, à organiser la compatibilité des capitalismes européens. Les économies nationales, au sens de la comptabilité nationale<sup>12</sup>, ou capitalismes nationaux, se caractérisent leur propre panachage de trois espaces ouverts à l’international : l’espace marchand, l’espace non marchand lié aux administrations publiques, l’espace hors marché d’échanges économiques plus ou moins monétarisés des ménages, des associations, des ONG<sup>13</sup>. C’est en ce sens que nous appréhendons les différents capitalismes ; les rythmes, les temps et conditions des échanges ne sont pas identiques<sup>14</sup> pour ces trois espaces.

La construction de l’Union européenne ne résulte aucunement de l’aboutissement d’un processus économique. Il n’existait pas, préalablement aux institutions de la Communauté, de tendances spontanées des agents à diriger leurs activités prioritairement sur l’espace européen. L’instauration du Marché commun n’a pas induit une économie même à l’abri du tarif extérieur commun. S’il est vrai que les théorisations les plus abstraites de l’économie ne retiennent pas l’hypothèse de l’existence d’un État<sup>15</sup>, l’approche keynésienne explicite cette nécessité. Des approches contemporaines expliquent que le marché lui-même ne peut exister sans une régulation publique. Le processus historique illustre qu’il n’existe pas d’économie ou de système productif qui ne soit pas régulés ou organisés par la puissance publique. Au moment de la création de la CEE (Rome 1957), l’éventualité d’un pouvoir politique européen est exclue (suite à l’échec de la CED en 1954), d’où l’idée de laisser faire les mécanismes économiques pour construire un ensemble économique intégré protégé par un tarif extérieur commun. La Communauté a dû inventer des politiques communes complexes articulant le niveau commun et les niveaux nationaux de façon à assurer une certaine cohérence de l’ensemble. La PAC (politique agricole commune) constitue l’exemple le plus flagrant de ces contraintes. Les contraintes nominales à respecter pour appartenir à la zone monétaire commune puis le pacte de stabilité laissent encore de larges marges de souveraineté aux États membres sans qu’une tendance à l’unification des politiques publiques des gouvernements se fasse jour. En effet, la constitution d’une économie nationale ici européenne suppose des régulations publiques étatiques qui assurent les ajustements entre le comportement des agents, mettent en place les institutions et

<sup>12</sup> Un ensemble de relations économiques entre les agents résidents et des agents non résidents au sein d’un espace politique.

<sup>13</sup> Nous distinguons dans le non marchand de la comptabilité nationale ce qui ressort de l’intervention politique de ce qui est du domaine des réseaux informels.

<sup>14</sup> Reprenant une analyse de Fernand Braudel

<sup>15</sup> C’est vrai de la théorie de l’équilibre générale ce l’est également dans les schémas de reproduction de l’approche marxiste.

valident les conventions pour assurer une cohérence économique et sociale sur l'espace considéré. Cette légitimité étatique n'existe pas au plan européen et son avènement ne semble pas à l'ordre du jour du fait de l'existence sur ce même espace de plusieurs formes de capitalismes.

Tant que la fracture géopolitique (affrontement entre les États-Unis et l'URSS) surdéterminait les analyses économiques (opposition entre le marché et le plan), il était peu envisageable de pouvoir analyser l'existence de plusieurs capitalismes autrement que comme des différenciations locales. Le capitalisme s'opposait au socialisme le tout se situant à un haut niveau d'abstraction évitant l'analyse des situations réelles. Les différences semblaient ressortir des choix politiques donc des États, la réduction de leur influence permettant l'instauration d'un capitalisme européen. L'ouvrage de Michel Albert<sup>16</sup> montra que la différence entre les capitalistes n'était pas réductible à des spécificités locales, mais tenait à des configurations structurelles dans le fonctionnement même des deux capitalismes. Les travaux d'Esping-Andersen<sup>17</sup> comparant les systèmes sociaux européens construisirent une typologie de ces systèmes dont rien n'indiquait une convergence. Les études prospectives du Commissariat général du plan français privilégiaient le scénario du maintien de la diversité des modèles qu'il s'agissait de rendre compatible par des choix politiques judicieux. Outre les tendances à la mise en valeur internationale des capitaux, les difficultés à construire une économie européenne s'expliquent pour l'essentiel par l'existence de plusieurs capitalismes au sein de l'Union européenne qui ne convergent ni vers une forme unique ni qu'une des formes l'emporte sur les autres. Le passage d'un capitalisme managérial à un capitalisme patrimonial<sup>18</sup> n'indique qu'un changement dans les conditions générales de mise en valeur du capital sans que cela implique une convergence des pratiques. Cette différenciation tend à se développer avec les élargissements. Les capitalismes des six membres fondateurs étaient plus proches les uns des autres que ceux des 27 membres d'aujourd'hui. L'hétérogénéité augmentant, l'émergence d'un modèle unique devient beaucoup plus problématique. L'économie-monde européenne pour ce qui concerne son centre (l'Union européenne) est conduite à instituer des procédures permettant la co-évolution des capitalismes et des sociétés européens. Pour rendre compatible ces différences, en réduisant les tensions inhérentes, la gouvernance politique doit s'appuyer sur des processus décisionnels démocratiques afin de construire les régulations nécessaires. Une telle démarche implique les États membres ainsi que les États appartenant ou à même d'appartenir à la zone d'influence de l'Union européenne comme les États de l'espace économique européen (EEE) et ceux impliqués dans la Politique européenne de voisinage (PEV). Ce processus d'influence démocratique tranche avec les politiques de force prônée par les néo conservateurs américains<sup>19</sup> ou les politiques de libre-échange. Cette construction volontariste et démocratique d'une économie-monde explique sa réussite et l'élimination ou l'absorption des projets concurrents. Elle se situe dans une optique d'ouverture internationale revendiquée dès les premières réalisations, dans une insertion au sein du système monde existant. L'UE n'est pas une régionalisation au sens

<sup>16</sup> Albert, Michel, *Capitalisme contre capitalisme*, Paris : Éd. du Seuil, 1991, L'histoire immédiate

<sup>17</sup> ESPING-ANDERSEN, Gosta, *Les Trois mondes de l'État-providence, essai sur le capitalisme moderne*, Paris : PUF, 1999.

<sup>18</sup> Qui se traduit par une redéfinition de l'objectif à atteindre, la maximisation de la rémunération des actionnaires en lieu et place d'une extension de la firme, et non par une diminution du pouvoir des dirigeants

<sup>19</sup> Robert Kagan, *La puissance et la faiblesse. Les États-Unis et l'Europe dans le nouvel ordre mondial*, Paris, Hachette 2003.



de coupure avec le reste du monde comme le fut le Comecon, elle vise à devenir un des protagonistes du système monde

### **Au sein d'un système monde en mutation**

Contrairement à ce que pourrait laisser penser certaines formules courantes, il n'existe pas, comme il n'a jamais existé d'économie mondiale, mais des relations entre des entités souvent réduites à des nations, alors même que les économies « nationales » ne se réduisaient que rarement à la nation du fait par exemple de l'existence des colonies. L'économie du monde ne se présente pas comme un ensemble structuré par de vastes sous-ensembles ouverts contrairement aux empires qui furent à la base de la première mondialisation. L'empire suppose un centre contrôlant politiquement et militairement un ensemble d'espaces interdits aux autres empires affichant une volonté de domination. Cet impérialisme de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle a été longuement analysé et nous savons qu'il s'agit d'une configuration instable qui débouche sur la guerre (destruction des puissances européennes au cours de la première guerre mondiale) et sur le retour aux nationalismes économiques et la construction d'économies nationales ou de systèmes productifs dont les caricatures socialistes (Corée du Nord, Albanie) démontre l'inanité. La réalité de plusieurs économies-mondes en consolidation ou en formation et l'existence des États nationaux complexifient l'analyse. Elle explique les difficultés de l'organisation d'un système monde qui doit assurer de la compatibilité de ces différents niveaux. En même temps, ce système monde comprend des puissances inégales plus ou moins en capacité de modifier l'environnement à leur profit, sans que l'on puisse véritablement considérer une organisation du monde par une hyper puissance. La construction européenne est une ouverture régulée et maîtrisée des économies nationales permettant à des pays moyens de retrouver une importance mondiale qui constitue une des conditions pour rester un des acteurs mondiaux. L'Union européenne est reconnue au plan mondial sans se substituer aux États membres, elle constitue un sous-ensemble flou du monde dont les limites et les compétences se modifient en fonction des situations. Ce positionnement de l'Union européenne n'est pas spécifique, nombre d'autres régionalisations forment des entités incertaines. Le système monde se présente comme un complexe de conflits-coopérations entre des sous-ensembles flous. La mondialisation et la régionalisation constituent ainsi deux faces d'un même mouvement d'ouverture internationale et de dépassement des nations via une libéralisation internationale des échanges polarisés par des économies-mondes plus ou moins institutionnalisées. Il est banal de remarquer que le nombre d'accords régionaux est en hausse alors que les principes qui guident les organisations internationales sont de réduire les obstacles aux échanges. Ces organisations n'ont aucune légitimité pour imposer des décisions qui n'auraient pas été discutées et acceptées par les participants aux négociations internationales. Ceux-ci ne sont plus seulement les États ou des regroupements d'États mais également des institutions, des firmes transnationales et des ONG représentant plus ou moins bien les citoyens. Cette forme de démocratisation des relations entre les acteurs mondiaux reproduit, au niveau du monde, la démarche de l'Union européenne qui privilégie la négociation et la recherche du consensus à l'affrontement, elle tient compte également des contraintes imposées par la déterritorialisation des activités et le développement des réseaux.

La structuration ne consiste donc pas dans la juxtaposition d'espaces régionaux fermés sur eux-mêmes. La configuration émergente se caractérise par des frontières floues, des

constructions en cours de gestation, le dépassement des nations sans que cela implique leur disparition comme acteurs des relations internationales. Ces mutations impliquent une recomposition du système monde issus de la Seconde Guerre mondiale. Cette rupture, cette catastrophe (au sens de la théorie des catastrophes) conduit à des choix qui résultent de l'effondrement du monde bipolaire de l'affrontement entre le socialisme et le capitalisme, nous savons maintenant que la première branche de l'alternative n'existait tout simplement pas. En suivant Judt<sup>20</sup>, nous pouvons considérer que la période 1945-1989 constitue les conséquences de la seconde guerre mondiale les séquelles de la guerre s'achèvent avec la nouvelle indépendance des pays de l'Europe centrale et orientale, on pourrait sans doute considérer la disparition de l'URSS comme l'apurement des derniers vestiges de la guerre de 14-18 et donc de l'échec de la première mondialisation à l'échelle du siècle.

### Conclusion

L'Union européenne est-elle une singularité résultat d'un ensemble de hasard et de contingences aléatoires ? Certes la construction européenne s'explique principalement par les conséquences des désastres que constituent les deux guerres entre les puissances européennes dominantes, c'est donc leur affaiblissement individuel qui les a incité à développer une organisation collective autonome dans un monde bipolaire. Cependant, le résultat dépasse l'objectif initial d'assurer la paix et la stabilité en Europe par l'émergence d'une entité originale qui de crise en crise trouvera un mode de fonctionnement acceptable par tous les États membres. Les ruptures initiées par Jacques Delors durant ses mandats successifs permettront le dépassement de la construction initiale lui permettant de se transformer en s'élargissant et s'approfondissant et de trouver les voies et moyens d'affirmer sa souveraineté. La création de l'euro crée de ce point de vue une situation irréversible pour les participants obligeant à une solidarité de fait. Par contre, après les deux derniers élargissements, la détermination des limites de l'Union européenne est posée ; le processus d'expansion démocratique peut-il se poursuivre sans fin ou devra-t-il définir ses propres limites ?

L'Union européenne ne peut éviter d'aborder la très délicate question de son avenir et de la définition de ses relations avec les États voisins, avec la Russie, avec les États-Unis et avec les pays émergents. Le monde de l'après-guerre froide ne se structure ni selon une logique d'États-nations ni sous forme d'empires en conflits ; même si des tentations sont encore fortes de la part des États-Unis (sous l'influence des néo-conservateurs) de vouloir organiser le monde au profit d'une super puissance impériale. L'analyse de la Triade (UE, EU, Japon) des années 1980 et 1990 organisant le monde ne rend plus compte de l'émergence de nouvelles entités régionales autour de la Russie, de la Chine, de l'Inde, du Brésil, de l'Afrique du Sud<sup>21</sup>.

Les différents sous-ensembles en constitution pourraient se comprendre comme des configurations assurant une transition des économies nationales vers une économie mondiale libérale, sans entités politiques majeures, dominée par des agents internationaux (firmes, ONG...) négociant directement au sein d'institutions internationales renouvelées. S'il est envisageable que certains États se disloquent (Yougoslavie, URSS) cela ne semble pas le cas à un horizon prévisible pour les plus

<sup>20</sup> Tony Judt, *Après guerre. Une histoire de l'Europe depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2007

<sup>21</sup> Le monde arabe incapable de structurer une organisation régionale représente un espace de conflit entre les différentes économies-mondess

grandes puissances. Si l'économie mondiale ne semble pas une hypothèse envisageable, il reste qu'entre les différentes entités, l'absence d'organisation de coopération peut déboucher sur des conflits, nous ne serions plus très loin du choc des civilisations<sup>22</sup>. Une autre hypothèse est envisageable sur la base de l'exemple européen.

Les transformations tendraient alors plutôt à édifier une configuration de grands ensembles régionaux interpénétrés que nous analysons comme des économies-mondes régionales. Aucune des grandes régions n'a de limites précises puisque outre les adhérents à un groupement, il existe des accords privilégiés avec d'autres États (comme l'Espace économique européen avec l'Union européenne), des accords de partenariat ou des zones d'influence non exclusives. La durabilité de ces regroupements dépendra de la capacité des États phares à construire des institutions démocratiques de coopération régionale régulant chacune de ces économies-mondes. L'existence de formes institutionnelles reconnues conditionne la légitimité pour chaque regroupement régional de négocier avec les autres sous-ensembles régionaux et au sein des forums internationaux comme la conférence de Bali sur le changement climatique et de participer au fonctionnement des grandes organisations internationales ONU, OMC, FMI etc.. Le système monde serait ainsi constitué par un ensemble d'économies-mondes régionales.

Pierre Bailly

Avril 2008

Laboratoire d'Économie de la Production et de l'Intégration Internationale  
Université de Grenoble, LEPII, F-38000 Grenoble CNRS, UMR 5252, F-38000.

---

<sup>22</sup>

Samuel P Huntington, *Le choc des civilisations*, Paris : O. Jacob, 2007

## Bibliographie

Amable, Bruno,(2005), *Les cinq capitalismes : diversités des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Paris : Seuil, Économie humaine.

Albert, Michel, *Capitalisme contre capitalisme*, Paris : Éd. du Seuil, 1991, L'histoire immédiate

Berger, Suzanne, *Notre première mondialisation : leçons d'un échec oublié*, Paris : Seuil, 2003 , La République des idées

Boyer, Robert, *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?*, Paris : O. Jacob, 2004

Braudel, Fernand, *Civilisation, économie et capitalisme : XV<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècle. Le Temps du monde*, - Paris : Armand Colin, 1979

Crouch Colin, Streeck Wolfgang (sous la dir de), *Les capitalismes en Europe*, Paris, La Découverte 1996.

Gerbier, B. (1997), « La continentalisation, véritable objet de la mondialisation », *La Pensée*, pp. 27-40.

Hall Peter A. Soskice, David,(2002) « Les variétés du capitalisme » *L'année de la régulation*, n°6, p 47123.

Huntington Samuel P, *Le choc des civilisations*, Paris : O. Jacob, 2007.

Judt Tony, *Après guerre. Une histoire de l'Europe depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2007

Le Cercle des économistes sous la direction de Marc Guillaume (2004), *L'Europe, une nouvelle économie-monde ?*, Paris, : Éditions Descartes & Cie

Le Galès, Patrick, Palier Bruno, (2002) « Introduction : l'économie politique en débat », *L'année de la régulation*, n°6.

Leonard, Mark (2006), *Pourquoi l'Europe dominera le XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris : Plon, 2006.

Strange, Susan, (1996), « L'avenir du capitalisme mondial. La diversité peut-elle persister indéfiniment ? », in Crouch Colin, Streeck Wolfgang (sous la dir de), *Les capitalismes en Europe*, Paris, La découverte 1996. P.247-260.

Védrine,Hubert *Rapport sur la France et la mondialisation*, septembre 2007

Wallerstein, Immanuel, « The rise and Future Demise of the World Capitalist System :Concepts for Comparative Analysis » *Comparative Studies in Society ans History*, Vol 16, 1974.

Wallerstein, Immanuel, 2006*Comprendre le monde : introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Paris : La Découverte, Grands Repères. Manuels.

Wallerstein, Immanuel, *Capitalisme et économie : 1450-1640*, Paris, Flammarion. 1981

Wallerstein, Immanuel (1985), *Le capitalisme historique*, Paris, La Découverte.